



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°48 du 29 mai 2018**

**OBJET – CONSTRUCTION DU CENTRE  
D’INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE –  
DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE**

Annexes : notice explicative, plan de situation, caractéristiques principales de l’ouvrage et appréciation sommaire des dépenses.

*Rapporteur : M. Sébastien FINE*

Le 29 mai 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s’est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 mai 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 9

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- Mme Fanny BOVETTO à M. Alain PROREL
- M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUÉRIN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Claude JIMENEZ à M. Mohammed DJEFFAL
- Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
- M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Briançonnais projette la construction d’un nouveau Centre d’Incendie et de Secours pour les communes de La Grave et Villar d’Arène. Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de disposer de la maîtrise foncière des parcelles privées situées dans l’emprise du projet.

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L3222-2,

**Vu** la délibération n°2016-107 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 portant sur les acquisitions foncières et fixant le prix d’achat,

**Considérant,**

- que les démarches effectuées pour procéder à l’acquisition amiable des terrains nécessaires à la réalisation du projet font apparaître des difficultés avec certains propriétaires,



- que le projet de nouveau Centre d'Incendie et Secours, par ses fonctions notamment en termes d'organisation des secours en Haute Romanche, répond à un besoin d'utilité publique,
- l'intérêt général que représente ce projet pour les communes de La Grave et Villar d'Arène et son bassin de vie,
- les études de maîtrise d'œuvre engagées pour la réalisation de cet équipement et plus précisément l'Avant-Projet Sommaire validé par l'Architecte des Bâtiments de France,

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L11-1 et suivants, R11-1 et suivants, R.112-4, R.131-1 et suivants,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 15 mai 2018,

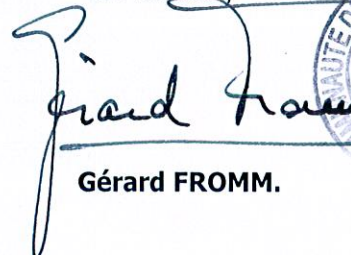
**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 18 mai 2018,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- approuve le projet de réalisation d'un Centre d'Incendie et de Secours de 4 travées, sur la commune de La Grave, au lieu-dit « Sous le Coin Golèfre »,
- sollicite de Madame la Préfète des Hautes-Alpes, l'ouverture :
  - d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
  - d'une enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la DUP portant sur les parcelles suivantes : commune de La Grave, section E, parcelles 1778, 1779, 1780, 1784, 1785, en vue d'obtenir la maîtrise totale du foncier, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.



Date affichage : 05 JUIN 2018

## Annexe à la délibération – Conseil du mardi 29 mai 2018

**OBJET – CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

### Notice explicative

#### Contexte (rappels) :

Le Centre d'incendie et de Secours (CIS) de la Haute Normandie ne correspond plus aux besoins actuels des 2 Communes concernées. Depuis 2008, un projet de construction d'un nouveau Centre est à l'étude. En 2012, l'assemblée délibérante a approuvé le projet de réalisation d'un nouveau CIS sur le territoire de La Grave, au lieu-dit « sous le coin Golèfre » et confiait au Président la charge de mener les négociations foncières.

Afin de mener à bien cette opération, il convenait en effet de procéder à l'acquisition des parcelles privées situées dans l'emprise présumée du projet soit, à l'époque, sur les parcelles envisagées et cadastrées E 1779, 1780, 1781 (BVSM)<sup>1</sup>, 1782, 1783 (BVSM), 1784, 1785 et le délaissé du Conseil Départemental 2267 pour une surface totale de 1973 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, toutes ces parcelles identifiées à l'époque sont situées en zone AUep du PLU de La Grave permettant la réalisation de l'équipement.

#### Evaluation vénale des parcelles :

Pour fixer le prix, le service France Domaine a été sollicité à plusieurs reprises entre les années 2012 et 2014, pour in fine, définir le prix d'acquisition à **5€/m<sup>2</sup>** (CC en date du 21 décembre 2016). Sur ce fondement, toutes les parcelles ont ainsi fait l'objet d'une promesse de vente et sont en cours d'acquisition.

Concernant les biens vacants sans maître et à l'issue de la procédure, la Commune de La Grave a délibéré en juillet 2016 pour proposer à la Communauté de Communes **la cession à l'euro symbolique des parcelles lui appartenant.**

Pour les parcelles du Conseil Départemental, ces dernières seront cédées **gracieusement** dès que les autres parcelles privées auront été acquises.

#### Etat d'avancement :

L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été soumis, préalablement au dépôt du permis de construire, pour avis à Mme. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui a émis un avis négatif au regard de l'insertion architecturale de ce dernier dans son environnement.

Suite à une réunion sur site le 30 août 2017, en présence des services de l'Etat, il a été demandé à la Communauté de Communes de retravailler le projet, qui a de nouveau été proposé et accepté par Mme l'ABF en novembre 2017. Cette modification du projet n'est pas sans incidences :

- 1 Modification de l'implantation en déplaçant le bâtiment plus au Nord pour respecter les critères d'insertion,
- 2 Impacts techniques, avec, entre autres, la réalisation d'une paroi clouée provisoire en limite et dans la propriété contiguë cadastrée E1778, **non incluses dans les acquisitions en cours,**
- 3 Modification des caractéristiques architecturales,
- 4 Augmentation du coût du projet : plus-value +235 000,00€ HT, hors acquisitions foncières (cf. plan de financement ci-après).

<sup>1</sup> Bien Vacant Sans Maître

### Acquisition de la parcelle E1778 :

L'acquisition de la parcelle contiguë cadastrée E1778 située en amont permettrait de s'affranchir :

- d'une demande d'autorisation au propriétaire pour la mise en œuvre de la paroi clouée,
- de la réalisation (à minima) de la paroi clouée (seul un talutage serait nécessaire) soit une moins-value estimée à ce stade à 95 000 € HT,
- de disposer d'une emprise foncière suffisante permettant éventuellement des évolutions fonctionnelles futures.

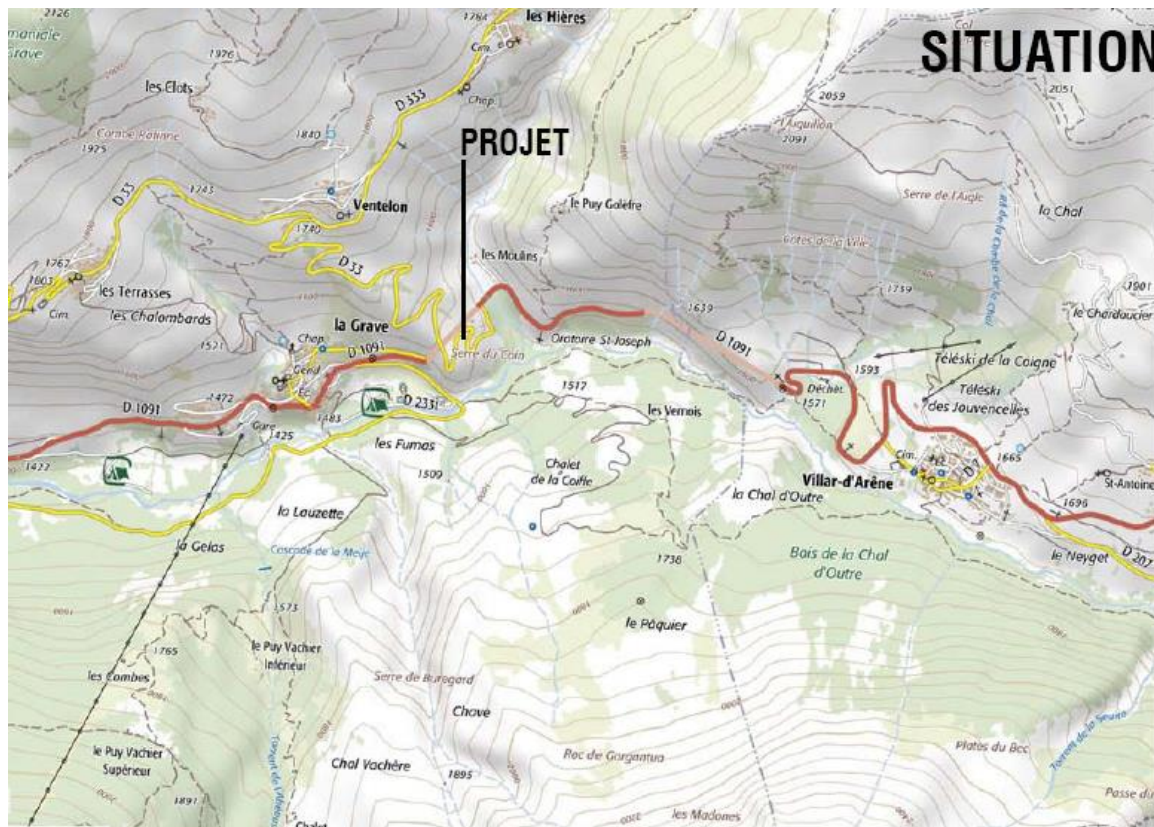
Une proposition d'acquisition (à 5 €/m<sup>2</sup> soit 1 625 € hors frais notariés) a été adressée au propriétaire qui l'a rejetée, souhaitant plutôt un échange. Une recherche a été effectuée pour trouver une solution, sans succès (la Communauté de Communes, le Département ou encore la Commune ne disposant pas de parcelles présentant les caractéristiques attendues : proximité d'une voie routière, possibilité de stockage).

### **Cependant, il est à noter qu'une modification du PLU de La Grave est nécessaire pour réaliser le projet.**

Compte-tenu du contexte, il est proposé :

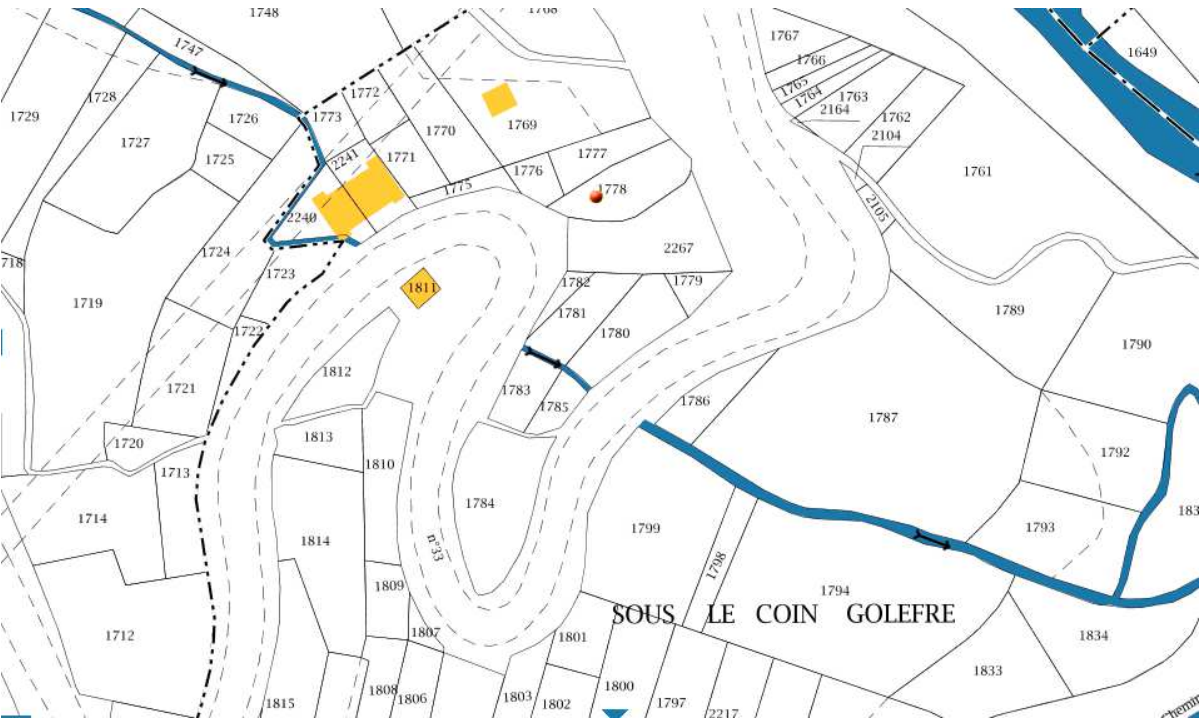
- de solliciter de Madame la Préfète des Hautes-Alpes, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- la réalisation d'une enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la DUP portant sur les parcelles concernées par le projet, en vue d'obtenir la maîtrise totale du foncier, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.
- La mise en comptabilité du PLU de La Grave via la procédure de DUP emportant mise en compatibilité du PLU.

## Plan de situation



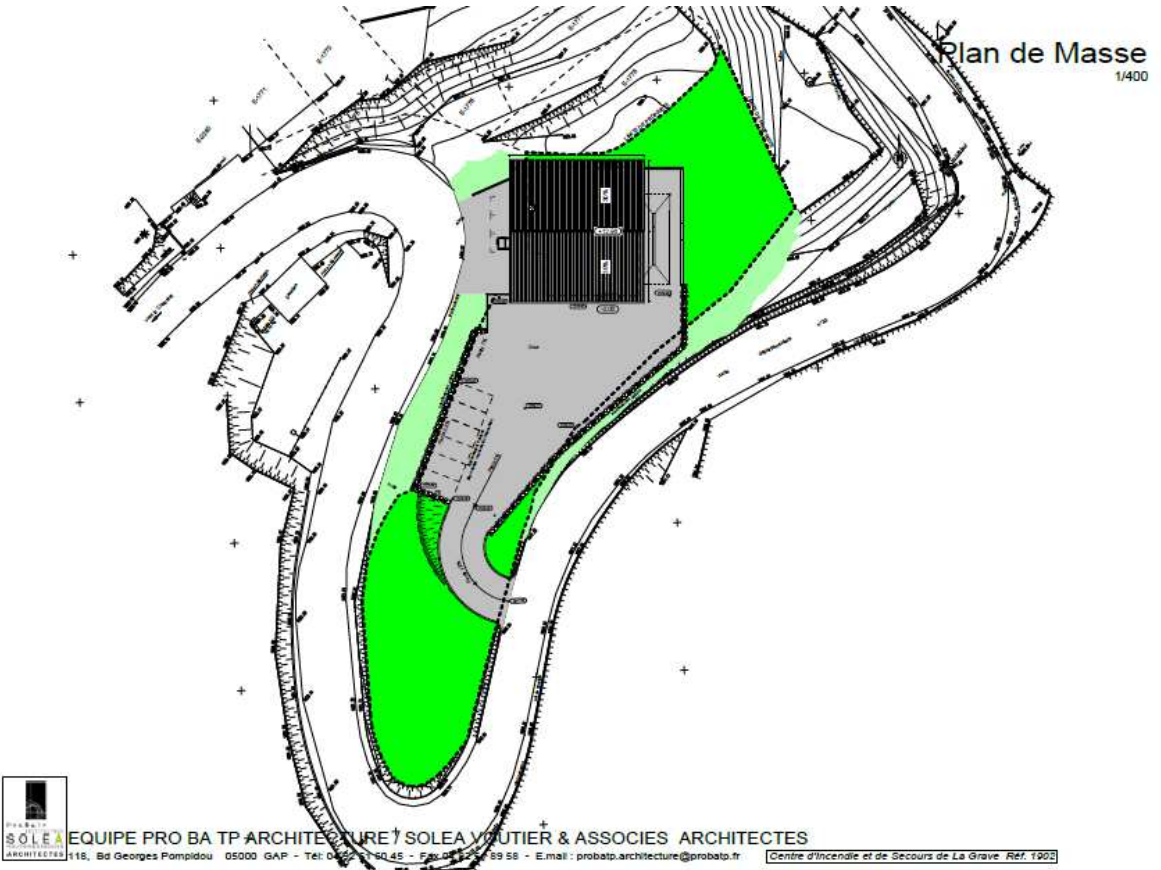


Extrait cadastral :



Caractéristiques principale de l'ouvrage

Plan masse :



**Caractéristiques principales :**

Le futur centre est divisé en trois espaces de types distincts.

*a. Locaux opérationnels :*

La fonction opérationnelle est la raison d'être du Casernement. Elle regroupe les espaces indispensables à l'accomplissement des interventions. Les espaces pour les différents locaux composant cette fonction sont les suivants :

- I. Le local "alerte".
- I. Vestiaires.
- II. Circulations internes (dont le hall d'entrée et le sas).

*b. Locaux non opérationnels :*

Cet ensemble fonctionnel regroupe les espaces qui assurent le cadre de travail des pompiers hors intervention.

- I. Bureau du chef de centre,
- II. Bureau des gradés et archives,
- III. Bloc sanitaire administratif (aux normes PMR) + local "ménage",
- IV. Détente (foyer),
- V. Salle de cours (et de réunion).

*c. Le garage :*

Pour le futur centre, il correspond, suivant la nomenclature, à un casernement de type 4. Le nombre total de travées (box pour véhicule ayant une sortie directe sur l'extérieur) est de 4 : 3 véhicules d'intervention et 1 VSAB (ambulance).

**Appréciation sommaire des dépenses**

Plan de financement (au 02/2018) :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Poste	€ HT	Collectivité	Taux	€ HT
Maîtrise d'œuvre Etudes connexes (géotechniques, OPC, ...)	190 338,00	Conseil Départemental	33%	496 120,40
		Etat (DETR)	30%	458 177,70
Bureau de contrôle (CSPS, CT)	8 596,00	Autofinancement CCB (Solde 37%)		572 961,30
Travaux (y compris aléas, mobiliers, travaux connexes et divers)	1 312 325,00			
Acquisitions foncières	7 000,00			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 527 259,00</b>			<b>1 527 259,00</b>